



AVIS PUBLIC

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Ville de Percé que lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le conseil municipal a apporté la modification suivante au calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022 :

- la séance qui devait avoir lieu le mardi 4 octobre est reportée au mardi 11 octobre, à 19 h.

Donné à Percé, le 8 septembre 2022.

**Gemma Vibert,
Greffière**